

Plan Local de Déplacement du SMEP de Fontainebleau

1er Comité de Pilotage du 30 juin 2005

I - Présentation de la méthodologie et du territoire

II - Les éléments issus des rencontres au cœur des territoires

III - Les transports publics

IV - La voirie

I - Présentation de la méthodologie et du territoire

LES OBJECTIFS DU PLD

METHODOLOGIE

**PRESENTATION GENERALE
DU TERRITOIRE**

I - Présentation de la méthodologie et du territoire

LES OBJECTIFS DU PLD

METHODOLOGIE

PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

Le Plan Local de Déplacement est une **déclinaison locale du Plan de Déplacement d 'Ile de France** : Les PLD sont élaborés sur la base des orientations fixées au niveau régional, ils en en détaillent et précise le contenu.

Le P.L.D. est un **document de références** pour toutes les décisions des pouvoirs publics, voire pour d'autres acteurs : aménageurs, transporteurs...

Il a une valeur juridique et s'impose, en particulier au PLU.

Les enjeux

Le P.L.D. doit permettre :

- **de redonner un caractère plus convivial à des espaces urbains** jusqu'ici prioritairement dédiés à l'automobile, où chaque mode trouve sa place, une organisation de l'espace plus favorable au maintien de l'activité et de l'animation des centres et des quartiers
- **de satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement** des générations présentes et futures
- **de réduire les nuisances induites par l'augmentation continue du trafic automobile** (bruit, pollution atmosphérique, insécurité...)

Les objectifs

Le PLD permet :

- **d'agir sur les différentes réglementation** (circulation, stationnement, itinéraires cyclables)
- **d'agir sur la mise en œuvre simultanée des mesures** d'aménagement, d'équipement, d'exploitation, de sensibilisation et de communication

L'élaboration du P.L.D. est l'occasion de répondre aux enjeux du développement durable et de permettre à chaque mode de trouver sa place

Les actions :

Le PLD peut se décliner en 3 types d'actions :

- **les prescriptions** ↓ actions prioritaires rendus obligatoire.
- **les recommandations** ↓ actions dont la mise ne œuvre passe par l'édiction de normes, souvent technique, pour leur mise en place.
- **les orientations** ↓ actions dont la mise en œuvre nécessite le volontariat et la coopération des acteurs concernés

I - Présentation de la méthodologie et du territoire

LES OBJECTIFS DU PLD

METHODOLOGIE

**PRESENTATION GENERALE
DU TERRITOIRE**

Phase 1 : DIAGNOSTIC

- Structure urbaine
- Circulation
- Transports publics
- Stationnement
- Livraisons
- Vélos
- 2 roues motorisés
- Poids lourds
- Diagnostic prospectif
- Synthèse et objectifs

Phase 2 : ELABORATION DU PROJET DE PLD

- Recherche préliminaire
- Construction de scénarii
- Choix d'un scénario
- Relation avec les documents d'urbanisme
- Programmation
- Critères de suivi

Phase 3 : PROPOSITION DE PROJET DE PLD

Phase 4 : CONSULTATION PUBLIQUE

Phase 5 : COMMUNICATION